

COMMUNIQUE DE PRESSE

WWF: Espoir pour les cours d'eau valaisans

Le Valais se réjouit. Ce matin, en disant oui au fonds de revitalisation, le Grand Conseil a donné un signe positif pour plus de rivières et ruisseaux revitalisés. Dans les cantons de Berne, d'Argovie, du Tessin et de Genève, de tels fonds existent déjà en partie depuis des années et permettent de réaliser avec succès des projets pour que les cours d'eau ressemblent plus à ce qu'ils étaient autrefois.

De nombreux cours d'eau en Valais ont un sérieux besoin d'être revitalisés. Une étude a montré que plus de la moitié (53%) des 650 km de cours d'eau valaisans sont artificiels ou partiellement modifiés par des constructions. Il ne reste plus que 2% des paysages alluviaux dans les vallées du Valais. Dans les cours d'eau valaisans, sur les 19 espèces originelles de poissons, seuls deux y trouvent encore un espace vital. 90% des batraciens sont sur la liste rouge des espèces menacées d'extinction.

C'est en particulier dans les affluents qu'il existe encore un bon potentiel d'amélioration de la situation écologique. Ceux-ci pourront, à l'avenir, profiter de l'argent de ce fonds. Mais c'est aussi du point de vue économique que le Grand Conseil a, par sa décision, saisi une bonne occasion. Avec l'argent de ce fonds, on peut assurer des travaux et des places de travail (p. ex. pour des bureaux et entreprises du génie civil) pendant les mois d'hiver plutôt calmes.

Le WWF propose que 50% de l'argent du fonds soient utilisés pour des revitalisations. Plus nombreux sont les cours d'eau revitalisés, plus grande est la protection contre les crues et plus il y a d'aires de récréation pour les habitants du pays et les touristes. L'exemple du canal Galdi dans le Haut-Valais le montre de façon convaincante.

Pour plus d'informations:

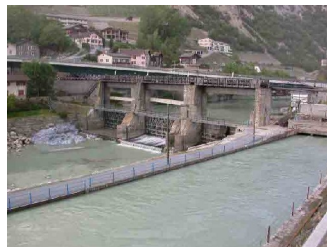
Dani Heusser, WWF Suisse, 076 / 594 07 80

Marie-Thérèse Sangra, WWF Valais, 027/ 322 68 67 ou 079/ 378 48 22

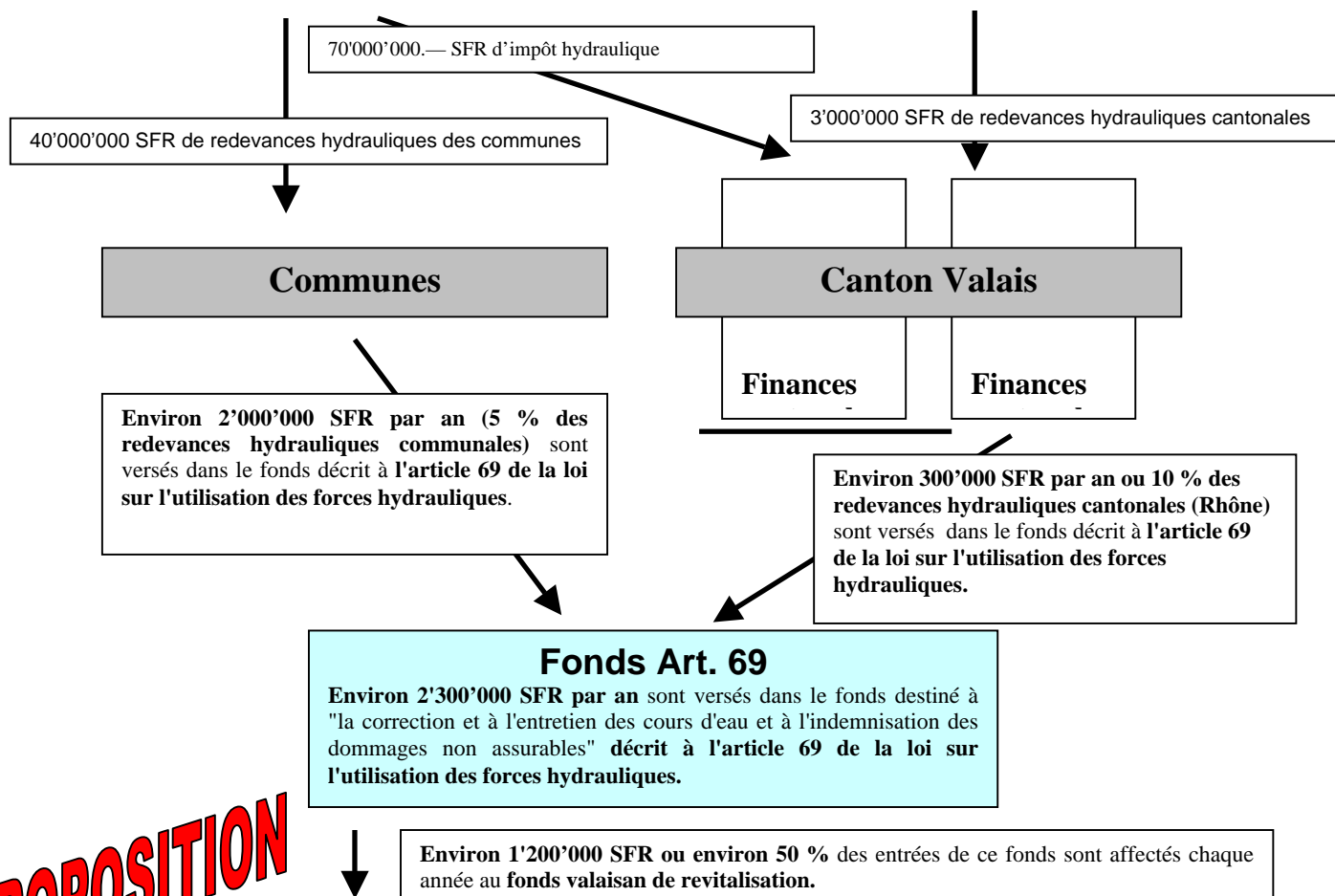
Proposition de financement pour un fonds valaisan de revitalisation des cours d'eau



Centrales hydroélectriques sur les affluents du Rhône
(part communale)



Centrales hydroélectriques sur le Rhône
(part cantonale)



PROPOSITION

1'200'000 SFR par an pour le fonds valaisan de revitalisation

Les mesures de mise en valeur écologique des cours d'eau et du paysage (revitalisations) peuvent être subventionnées par le financement spécial. La remise à ciel ouvert de ruisseaux, la création de frayères et de refuges pour les poissons, la revitalisation de zones alluviales, la restauration d'un tracé naturel et le remodelage des rives sous une forme roche





FINANCEMENT DES REVITALISATIONS L'exemple du canal Galdi



Rendre aux cours d'eau l'espace dont nous les avons privés... Pour financer cette tâche vitale dans les années à venir, nous avons besoin d'un fonds de revitalisation – Fritz Ruchti, agriculteur à Seewil

Dans le Haut-Valais, le canal Galdi constitue l'exemple type d'une revitalisation réussie. La population apprécie énormément la nature le long de ce canal. Ici, la protection contre les crues et la protection de la nature ont été menées de front et de manière exemplaire. Le canal Galdi est devenu l'espace vital de nombreuses espèces de plantes et d'animaux indigènes. Le chemin longeant le canal peut être parcouru par des promeneurs et des cavaliers, et l'on peut y observer la nature. Rien d'étonnant, donc, que d'autres renaturations de cours d'eau soient maintenant réclamées par la population. Un fonds de revitalisation est devenu indispensable pour la mise en œuvre de tels projets. L'exemple du canal Galdi le démontre.

Plusieurs lois fédérales (sur la protection des eaux, l'aménagement des cours d'eau ou la protection de la nature et du paysage) prescrivent la renaturation des rivières dont le cours n'a plus un aspect suffisamment naturel. Dans ce contexte, un fonds de revitalisation constitue aujourd'hui un instrument indispensable. Sans un financement spécial, le canal Galdi ne serait certainement pas ce qu'il est devenu.

Coût de revitalisation du canal Galdi	Répartition (du pont d'Alusuisse à l'embouchure)
160'000.— Fr. Travaux d'aménagement	140'000.— Fr. Pro Natura Valais
50'000.— Fr. Acquisition de terrains	57'000.— Fr. Confédération
15'000.— Fr. Levés et arpentage	33'250.— Fr. Canton du Valais
10'000.— Fr. Conduite des travaux	4'750.— Fr. Commune
~235'000.— Fr. Total	~235'000.— Fr. Total

Dans cet exemple, le rôle d'un fonds de revitalisation a été assumé par Pro Natura Valais, qui a versé une contribution de 140'000 francs pour le tronçon allant du pont d'Alusuisse à l'embouchure. Mais les ressources des organisations de protection de l'environnement sont limitées. Elles ne peuvent soutenir ainsi tous les projets valaisans de renaturation. Faute d'un instrument qui assurerait un financement et une réalisation continue des projets, la revitalisation des cours d'eau ne progresse pas de manière satisfaisante dans ce canton. Dans le canton de Berne, qui dispose d'un tel fonds, des centaines de "Galdi" ont été mis en œuvre ces dernières années. La diversité des espèces a ainsi agmenté de manière spectaculaire le long des cours d'eau bernois.

Nous ressentons profondément la pertinence des revitalisations. Et à la réflexion, les avantages économiques nous apparaissent aussi très clairement.

Elisabeth Zölch, UDC, ancienne présidente du gouvernement, Berne

ECLAIRAGE

De quoi s'agit-il dans la motion pour une modification de l'utilisation des forces hydrauliques ?

Voici le nouveau texte de l'article 69 : (le nouveau texte est souligné)

La loi sur l'utilisation des forces hydrauliques (art. 69) ainsi que le règlement y relatif prévoit un fonds pour des subventions supplémentaires pour la correction et l'entretien des cours d'eau cantonaux et communaux.

Nouveau : l'argent est destiné à l'encouragement de la revitalisation et de l'entretien naturel des cours d'eau. Ceci correspond à une promotion des commandes dans le génie civil pendant la période hivernale plutôt calme. De plus, des cours d'eau revivifiés avec des zones alluviales naturelles offrent une meilleure protection contre les crues que des rivières canalisées et peuvent être des espaces pour les loisirs des habitants et des touristes.

Le surplus du fonds serait utilisé, comme jusqu'à présent, à la couverture des dommages dûs aux crues.

Qu'en est-il dans d'autres cantons ?

Dans les cantons de Berne, d'Argovie, du Tessin, de Genève, de tels fonds de revitalisation existent depuis des années déjà. Le canton de Berne connaît le fonds de revitalisation depuis plus de 10 ans. Depuis 1997, grâce à ce fonds les Bernois ont réalisé 400 projets indépendants pour 23 millions de francs. L'existence de ce fonds a permis à la Confédération et à des tiers de mettre à disposition quatre fois cette somme, ce qui n'aurait guère été le cas sans cet instrument financier d'appoint. Concrètement, avec 23 millions de francs du fonds, 100 millions ont été investis ces dix dernières années. C'est en moyenne 10 millions par année.

Et les 60 millions d'Epiney ?

Le conseiller d'Etat Epiney a réussi à décider les grandes compagnies d'électricité suisses à payer 0.1 centime par kWh pour le passage de l'électricité à travers la Suisse. Ainsi, 60 millions tombent dans la caisse pour la revitalisation des eaux suisses. C'est un contre-projet à l'initiative des pêcheurs qui devrait être votée par le peuple. Le Valais sait très bien comment trouver des sous à Berne. Si les critères sont les mêmes pour toucher une partie des 60 millions que pour obtenir des subventions de la Confédération, c'est-à-dire que les cantons en question doivent aussi payer leur part avant que Berne donne la sienne, alors il est clair que les cantons doivent renflouer leur fonds de revitalisation ou prendre l'argent dans leur budget courant.

Le rapport coûts/profits décide de tout

La Confédération demande un rapport des coûts/profits de 5 à 1 pour des projets hydrauliques. Ce qui veut dire que pour un projet hydraulique de 2 millions, il faut que le potentiel de dégâts soit d'au moins 10 millions. Des projets de revitalisation purs sont souvent plus chers que le rapport coûts/profits de 5 à 1 exigée par la Confédération. S'il n'y a pas d'apport d'argent supplémentaire extérieur (p. ex. d'organisation environnementale comme Pro Natura > voir le canal Galdi et Binntal ou WWF > voir le canal de Lalden), les projets de revitalisation ont la plupart du temps pas de chance de passer. Dans le canton du Valais, il y a une longue liste de projets possibles et sensés qui, justement de ce fait, ne peuvent pas être financés.